



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 10 juin 2019 à 19h30 en la salle du conseil municipal située au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac (Qc) J8C 2Z8, le Conseil devra statuer sur les quatre demandes de dérogation mineure suivantes :

1. DM-2019-0004 :

Adresse : 507, chemin Lacasse

Lot(s) : 28C-111, rang 5, Canton de Beresford

Objet : permettre la construction d'un bâtiment principal avec une marge de recul latérale 1,12 mètre, alors que le règlement de zonage 2013-060 prescrit une marge de recul latérale minimale de 5 mètres dans la zone V1-119.

2. DM-2019-0005 :

Adresse : 507, chemin Lacasse

Lot(s) : 28C-111, rang 5, Canton de Beresford

Objet : permettre la construction d'un bâtiment principal à 17,75 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, alors que le règlement de zonage 2013-060 prescrit qu'un nouveau bâtiment doit être implanté à au moins 20 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux.

3. DM-2019-0006 :

Adresse : 507, chemin Lacasse

Lot(s) : 28C-111, rang 5, Canton de Beresford

Objet : permettre la construction d'un bâtiment principal avec un rapport espace bâti/terrain de 13,8%, alors que le règlement de zonage 2013-060 prescrit un rapport espace bâti/terrain maximal de 10% dans la zone V1-119.

4. DM-2019-0007 :

Adresse : 40, chemin du Vieux-Club

Lot(s) : 36B-33, rang 3, Canton de Beresford

Objet : permettre la construction d'un quai avec une superficie de 126,2m², alors que le règlement de zonage 2013-060 prescrit une superficie maximale de 32,5m² pour un quai.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 24 mai 2019

Josiane Alarie
Directrice générale et secrétaire-trésorière